



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Rectrice de la Région académique Pays de la Loire
Rectrice de l'Académie de Nantes
Chancelière des universités

Vu le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 août 2014 modifié fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;

Vu l'arrêté du 28 août 2020 fixant les modalités complémentaires d'évaluation et de titularisation de certains personnels relevant du ministère chargé de l'éducation lauréats de la session 2020 des concours.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le jury académique, chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle des professeurs stagiaires, évalués selon les modalités de l'arrêté du 22 août 2014 modifié, en vue de l'admission au CAPES ou au CAPET session 2026, est constitué comme suit :

PRÉSIDENT : Monsieur Fabien VAUTOUR - Doyen des IA IPR - Rectorat de Nantes

VICE-PRÉSIDENT : Monsieur Frédéric CHOTARD - IA IPR Anglais - Rectorat de Nantes

MEMBRES :

Madame Diane AUBER-CUNY - Proviseure – Lycée Alcide d'Orbigny- Bouaye

Monsieur Janick BOUVIER - Proviseur – Lycée du Pays de Retz – Pornic

Madame Corinne DE ZOTTI - Proviseure - Lycée Aimé Césaire - Clisson

Monsieur Jean-François FRACKOWIAK - IA IPR Lettres - Rectorat de Nantes

Madame Anne-Françoise JEGO - IA IPR Espagnol - Rectorat de Nantes

Madame Stéphanie BODIN-JOLLIVET - IA IPR Mathématiques - Rectorat de Nantes

ARTICLE 2 : Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 22 août 2014 susvisé, le jury pourra, si nécessaire, se constituer en groupes d'examineurs en fonction des effectifs.

ARTICLE 3 : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 13/03/2026

K. Béguin

La Rectrice de la Région académique Pays de la Loire
Rectrice de l'Académie de Nantes
Chancelier des universités

Katia BÉGUIN